

## Égalité des chances pour toutes et tous

L'égalité des chances pour toutes les personnes vivant en Suisse est un des piliers centraux d'une société juste et solidaire. L'égalité des chances signifie d'abord la liberté de choix ; c'est pouvoir choisir un mode de vie ou une formation qui correspondent aux capacités et aux possibilités d'un individu. La promotion de l'égalité des chances est une nécessité, pas seulement pour des raisons de nature sociale ou sociétale, mais également sur la base de réflexions de nature économique. Chaque fois qu'une femme ou qu'un homme sont privés d'une activité professionnelle parce qu'il manque des places pour les accueillir et chaque fois qu'une jeune fille ou un jeune homme ne trouvent pas de place d'apprentissage et basculent dans la pauvreté, il en résulte aussi des conséquences négatives pour l'économie et pas seulement des effets financiers et sociaux pour les personnes concernées. L'égalité des chances signifie pour la PS Suisse également un financement social par la fiscalité directe et progressive. Les solutions sous forme de fonds ne sont à envisager que comme solutions transitoires et à moyen terme.

Pour arriver aussi complètement que possible à une véritable égalité des chances, le PS suisse propose un programme en douze points : l'« égalité des chances pour toutes et tous ».

### 1. L'égalité des chances grâce à des écoles à horaire continu sur tout le territoire suisse

Il est utile à plus d'un titre d'introduire, sur tout le territoire suisse, des écoles à horaire continu (durant toute la journée) : c'est un progrès pédagogique comme sous l'angle de la politique de formation dans la mesure où les enfants qui suivent les cours de ce type d'école apprennent plus et mieux et que ce concept prend en considération la complexité de ce qu'ils veulent et doivent apprendre ainsi que le démontrent les expériences menées à l'étranger.

Cela permet aussi de mieux concilier vie de famille et vie professionnelle et aussi d'éviter que des femmes et des hommes soient obligés de quitter la vie professionnelle. Il s'agit ici d'une contribution importante à la lutte contre la pauvreté, car les familles et notamment les familles monoparentales jouissent ainsi d'une meilleure indépendance financière, ce qui diminue le risque de pauvreté. Les écoles à horaire continu sont aussi une contribution importante à l'égalité des chances des enfants eux-mêmes, car ceux-ci apprennent ainsi un comportement différent du stéréotype actuel de la répartition des rôles, ce qui contribue des premières années à une meilleure égalité des chances entre les genres. Les écoles également en tireront le meilleur parti en renforçant leurs efforts d'intégration, de prévention de la violence et en matière de santé.

***Le PS exige donc que la Confédération s'engage en faveur d'écoles à horaire continu sur l'ensemble du territoire.***

## 2. L'égalité des chances grâce à l'offre de places d'accueil extrafamilial

Ce ne sont pas seulement des raisons de politique économique et de politique de l'égalité qui justifient qu'il y ait suffisamment de places d'accueil appropriées, extrafamiliales et extrascolaires, notamment pendant les vacances, mais cela s'impose aussi pour des motifs relevant de la pédagogie et de la politique de la formation. Plusieurs études démontrent notamment que les enfants issus de familles sans formation scolaire poussée profitent tout particulièrement de ce type de structures qui ont un effet positif sur leur réussite scolaire.

***Le PS exige donc que la Confédération constitue un fonds qu'elle dote de moyens financiers provenant aussi des cantons, des communes et des employeurs, pour assurer un financement participatif sur le long terme des structures d'accueil extrafamilial.***

## 3. L'égalité des chances grâce un droit à la formation

Les jeunes sont exposés à un risque élevé de pauvreté. L'Office fédéral de la statistique a montré que, ces dernières années, la catégorie des jeunes de 18 à 25 ans vient immédiatement après celle des enfants pour ce qui est du recours à l'aide sociale (3,9%), soit la proportion la plus élevée de toutes les autres catégories. Ce risque structurel de pauvreté est grave car il n'est pas rare qu'une entrée ratée dans la vie professionnelle porte des conséquences la vie durant, occasionnant par ailleurs le plus souvent des coûts élevés qu'il s'agisse de l'aide sociale ou des assurances sociales.

***Le PS exige donc pour toutes et tous qu le droit à la formation s'étende au-delà de la scolarité obligatoire et donc l'institution d'une garantie générale de formation professionnelle au minimum jusqu'à l'accomplissement d'une première formation et qui soit ancrée dans une loi. Les filières de formation – qui doivent nécessairement générer un plus en matière de formation - avec, pour objectif, l'orientation vers une formation professionnelle ou toute autre forme d'enseignement utile à la future carrière doivent être mises en place en premier lieu par les employeurs ou subsidiairement par l'Etat. L'égalité des chances implique la gratuité de la formation secondaire II et de l'accès à la formation professionnelle initiale (suppression des taxes d'écolage et d'inscription, lutte contre les tests d'apprentissage payant, gratuité des concours d'entrée).***

## 4. L'égalité des chances grâce à des standards minimaux des régimes de bourses d'étude

Les différences entre les cantons dans les montants des bourses d'étude accordés peuvent aller jusqu'à 400%. L'étude « condition sociale des étudiant-e-s en Suisse 2005 » montre que les études de troisième cycle ne sont pas du tout accessibles à tout le monde. Cette étude montre que la source essentielle de revenu des étudiant-e-s reste le soutien des parents et que neuf étudiant-e-s sur dix peuvent compter dessus. Cependant, 77 % des étudiant-e-s exercent une activité professionnelle à côté de leurs études et ils sont quatre sur cinq à exercer une profession pendant le semestre. Au niveau du secondaire II (formation professionnelle ou gymnase), le PS exige une augmentation massive des bourses d'études ainsi que l'harmonisation matérielle au niveau suisse.

*Pour le PS, le budget des bourses d'étude doit donc être sensiblement augmenté et il faut procéder à une harmonisation fédérale – aussi bien au niveau du secondaire II qu'au niveau tertiaire - imposant un standard minimum. Les bourses doivent également être accordées indépendamment de l'âge ou de la nationalité. Il est par contre faux de vouloir remplacer les bourses d'études par des prêts ; c'est injuste et bureaucratique ; cela ne ferait qu'aggraver les inégalités sociales au lieu de les atténuer. Pour éviter que les prêts remplacent progressivement les bourses, 70% au moins des frais de l'étudiant-e qui remplit les critères d'octroi doivent être couverts par une bourse.*

#### **5. L'égalité des chances grâce aux possibilités de formation continue pour toutes et tous**

La formation continue dans le sens de l'acquisition de savoirs sa vie durant est un élément important pour l'ensemble d'une population, indépendamment de l'âge, du genre, de l'origine ou de degré de la formation de base et ceci doit devenir un élément constitutif normal et qui va de soi du système de formation, ressenti comme tel par l'ensemble de notre population. La formation continue contribue d'ailleurs fortement au développement de notre économie. Il faut en outre logiquement améliorer de beaucoup la faible participation à la formation continue permanente de certaines couches de la population.

*Le PS exige donc que la Confédération prenne au sérieux les compétences qui sont les siennes en matière de formation continue et qu'elle les concrétise dans une loi. Il faut notamment améliorer la participation des personnes les moins qualifiées professionnellement à des cours de formation continue. L'engagement financier en faveur de la formation continue doit être renforcé et il faut des mesures incitatives en faveur des entreprises pour qu'elles forment et encouragent la formation continue de leur personnel.*

#### **6. L'égalité des chances grâce aux mesures d'intégration pour les enfants et les jeunes**

La concrétisation de l'égalité des chances pour toutes et tous témoigne d'une intégration réussie, indépendamment de l'origine des gens ou de leur genre. Nous en sommes hélas encore très éloignés aujourd'hui. Les premières années d'école, y compris les années préscolaires, sont déterminantes s'agissant d'une intégration réussie. Mais aussi longtemps que l'on n'aura pas mis sur pied les structures d'encouragement dans ce domaine, il y aura des enfants et des jeunes présentant des lacunes. Ce sont les projets de politique d'intégration qui permettront d'y remédier de manière ciblée.

*Le PS exige donc que l'on soutienne davantage les projets d'intégration pour les enfants et les jeunes, ce qui nécessite plus de moyens tirés du crédit d'intégration de la Confédération. Ce dernier doit devenir un crédit cadre pluriannuel de manière à assurer une bonne planification des cours, des projets et des offres.*

#### **7. L'égalité des chances grâce à des places d'apprentissage pour toutes et tous**

Il faut prendre très au sérieux le problème du chômage des jeunes, qui doivent avoir une chance de prendre pied dans la vie professionnelle. Ceci doit interpeller aussi bien la Confédération que les cantons, les communes et les milieux économiques. Le taux du chômage des jeunes est élevé et il ne faut pas s'attendre à une détente sur le marché des places d'apprentissage ces prochaines années, car le nombre des élèves terminant leur scolarité continue d'augmenter en 2007 et qu'il faut y ajouter toutes celles et ceux qui chercheront une place après une dixième année de scolarité ou de stages divers. Il sera toujours plus difficile pour un ou une jeune adulte sans expérience professionnelle de s'intégrer à la vie active, et ce d'autant plus si son origine ou son genre rendent déjà cette intégration plus ardue. Le choix de la profession continue encore à être très largement prédéterminé par le genre et les stéréotypes. C'est pourquoi il faut soutenir et développer les programmes de sensibilisation à ces questions.

*Le PS exige donc qu'on étende de manière considérable l'offre en mettant en place un fonds sur la formation professionnelle qui couvre toutes les branches et qui prévoie qu'une entreprise sans apprenant-e-s contribue financièrement alors qu'une entreprise formatrice reçoit une contribution financière. Le PS Suisse exige de plus la mise en place immédiate des fonds de branche, prévus dans la Loi sur la formation professionnelle. Parallèlement, la Confédération doit prendre au sérieux son obligation d'y contribuer financièrement à raison de 25%, conformément au principe de la loi sur la formation professionnelle. Il faut aussi mettre à contribution les subventions à l'innovation et soutenir des offres de formation comme une année d'apprentissage général de base. Les solutions sont à la fois globales et individuelles (accompagnement des jeunes) dans une perspective de « case management ».*

#### **8. L'égalité des chances par la lutte contre le chômage des jeunes. Après toute formation, un travail!**

La fin de la première formation doit permettre l'entrée dans le monde du travail. C'est un mandat de l'économie et de l'Etat d'engager les personnes fraîchement formées, de les intégrer dans l'entreprise et de continuer à les former. La tendance actuelle allant vers la précarisation du travail par la « génération stage » doit être combattue. Cela vaut aussi bien pour les privés que pour l'Etat. Un autre point central est d'assurer la qualité de la formation par une protection effective de la jeunesse. Les jeunes ne doivent pas être employés comme des forces de travail bon marché en vue d'exercer un dumping sur le marché du travail.

*Le PS Suisse exige : Des mécanismes de contrôle de la qualité doivent être établis dans tous les domaines de la formation. La protection de la jeunesse, en particulier contre le travail de nuit et du dimanche, doivent être étendus. Toute tentative de continuer à baisser l'âge de protection doit être véhémentement combattue. Pour le PS, toute formation doit donner droit au travail. Les mesures nécessaires doivent être supportées par les employeurs.*

#### **9. L'égalité des chances grâce à un financement suffisant pour la formation**

Les dépenses consenties par la Confédération les cantons et les communes pour la formation ont véritablement stagné ces dernières années, bien que le nombre des personnes à former ait augmenté. La pression financière déclanchée par cette stagnation conduit à supprimer des offres de formation et en influence négativement la qualité. Ce sont précisément les enfants, les jeunes et les étudiant-e-s les plus faibles qui souffrent le plus de la diminution des filières et options offertes. Il faut mettre à disposition les ressources nécessaires permettant d'augmenter à la fois la qualité et les possibilités de changer de filière de formation, ces dernières étant la condition sine qua non d'une véritable égalité des chances dans l'accès à la formation.

***Le PS exige donc que l'ensemble du domaine de la formation puisse disposer d'un financement suffisant, de la préscolaire à l'université. Le PS va s'engager au plan fédéral pour que le crédit cadre 2008-2011 pour la formation, la recherche et l'innovation (FRI) augmente en moyenne de 10% au minimum par année. Les cantons et les communes doivent augmenter leurs dépenses pour la formation dans une proportion analogue.***

#### **10. L'égalité des chances grâce à l'intégration des enfants dont les besoins spécifiques diffèrent.**

Les structures et les processus du système scolaire bétonnent les inégalités. Il y a un rapport direct entre l'origine sociale et le degré de réussite scolaire. De plus, le nombre des enfants souffrant de diverses formes de handicaps est important : ils peuvent être défavorisés socialement, ne pas connaître la langue de l'enseignement, être issus de familles dont le niveau de formation est bas, et il en résulte qu'on les sous-estime en raison de leurs prestations scolaires médiocres.

***Le PS exige donc des méthodes d'enseignement qui intègrent de manière ciblée dans les classes régulières les enfants dont les besoins peuvent varier, notamment celles et ceux ayant à surmonter un handicap et que ces derniers soient suivis et encouragés de manière appropriée. De plus, il faut des offres d'enseignement particulières aussi bien pour les enfants surdoués que pour les enfants connaissant des difficultés scolaires. Il faut donc soutenir en conséquence le corps enseignant pour qu'il puisse assumer ces tâches supplémentaires avec l'appui en classe de collègues spécialisés.***

#### **11. L'égalité des chances grâce à la promotion de la lecture, de l'écriture et du calcul**

Une part trop importante de la population éprouve trop de difficultés dans les compétences de base que sont la lecture, l'écriture et le calcul. Ces personnes sont mises à l'écart de nombreuses possibilités offertes par la société et le monde du travail professionnel et elles se retrouvent souvent socialement isolées. Une part importante de ces personnes ne sont même pas conscientes de leurs déficits ou les cachent souvent par gêne, si bien qu'il faudrait mettre en place une offre adaptée et très aisément accessible de formation de base et de formation continue en cette matière. Aussi bien la simple maîtrise du quotidien que la

possibilité de bénéficier d'une formation continue impliquent au départ un minimum de compétences s'agissant de textes ou de calculs.

*Le PS exige donc qu'on mette en œuvre des mesures de soutien et de sensibilisation ciblées permettant de lutter le plus tôt possible et à tous les niveaux des cursus de formation contre l'illettrisme et les autres faiblesses évitables dans les compétences de base que sont la lecture, l'écriture et le calcul.*

## 12. l'égalité des chances par la validation des acquis de l'expérience

De nombreuses personnes ont suivi des parcours scolaires et professionnels atypiques, qui leur ont toutefois permis d'acquérir diverses compétences et connaissances pratiques et théoriques de manière autodidacte. Mais l'acquisition de ces compétences, hors cursus reconnu, se traduit par des difficultés d'insertion dans le monde du travail, une précarité de l'emploi et des bas salaires. Les femmes et les migrants sont particulièrement concernés par cette situation.

La reconnaissance des compétences acquises par l'expérience a été expressément présentée dans la nouvelle LFFP comme un moyen d'obtenir CFC et/ou brevets fédéraux, sans avoir à repasser sur les bancs scolaires, mais en donnant la preuve, de multiple manière, des aptitudes acquises. Il est aussi possible d'obtenir une équivalence partielle à la formation formelle devant être complétée par quelques cours, travaux pratiques et examens, avant d'obtenir le diplôme convoité.

*Pour le PS, l'égalité des chances passe par la reconnaissance des compétences de celles et ceux qui – quel qu'en soit les raisons – ont été exclus du système de formation professionnelle. Cette reconnaissance leur permettra de s'insérer durablement dans le tissu économique du pays et d'améliorer leur présent et leur avenir. Pour ce faire, la Confédération doit inciter cantons et branches professionnelles à mettre en œuvre le processus de validation des acquis partout où cela est possible.*